



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



19166968

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

13 DEC. 2019

Le Greffier

N° d'entreprise : **0432 619 307**

Dénomination

(en entier) : **SOGEM**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Grimard 39, 6061 Montignies-Sur-Sambre**

**Objet de l'acte : Nomination d'administrateur délégué et spécification de ses pouvoirs -
révocation des pouvoirs spéciaux**

(Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration dd. 4 novembre 2019)

1. Le Conseil d'Administration décide de nommer ARISTA CONSEIL SPRL, représentée par son représentant permanent Monsieur Laurent Schmidt, comme administrateur-délégué de la Société, avec effet à compter de la date du présent procès-verbal.

2. Le Conseil d'Administration confirme que l'administrateur-délégué a tous les pouvoirs de décision et de représentation dans le cadre de la gestion journalière de la Société, ainsi que tous les pouvoirs de décision et de représentation en relation avec toutes les matières qui ne justifient pas l'intervention du conseil d'administration de la Société, peu importe leur importance ou la nécessité d'une solution rapide.

Nonobstant les généralités reprises ci-dessus, et uniquement à des fins internes, les pouvoirs de l'administrateur-délégué sont en tous cas limités comme suit:

i. gérer les comptes bancaires et autres comptes, prévoir des lignes de crédits et découverts bancaires et représenter la Société vis-à-vis de chacune de ses banques à concurrence d'un montant maximum de 2.700.000,- EUR;

ii. signer, retirer, endosser, émettre, escompter, négocier, payer, accepter, délivrer, recevoir et/ou refuser des chèques et autres ordres de paiement, billets d'ordre, lettres de crédit ou autres instruments négociés et documents de crédits à concurrence d'un montant maximum de 500.000,- EUR;

iii. signer, révoquer et par tout autre moyen résilier tout contrat de travail ou contrat de services;

iv. signer, révoquer et par tout autre moyen résilier les contrats de fourniture de gaz, d'eau et électricité, ainsi que les contrats pour l'installation des lignes de téléphone et tous les autres contrats nécessaires pour la conduite de l'activité de l'entreprise;

v. d'émettre et de signer le courrier, les factures, les reçus et de manière générale tous les autres documents émanant de la Société, ainsi que la réception de tout le courrier adressé à la Société, et de donner la quittance nécessaire;

vi. signer et retirer aux bureaux postaux, aux bureaux des douanes et autres administrations toutes les lettres recommandées, tous les ordres, biens et autres choses pouvant être adressées à ou envoyées par la Société;

vii. réclamer, faire payer ou recevoir tous les montants, biens, valeurs ou documents adressés à la Société et donner la quittance nécessaire;

viii. représenter la Société vis-à-vis des clients distributeurs et des fournisseurs de la Société, au regard de son activité principal, et négocier, préparer, conclure et signer tout contrat ou renouvellement de contrat relatif à ces clients et fournisseurs;

ix. accomplir toutes les formalités nécessaires suite à l'acquisition de biens immobiliers par la Société;

x. représenter et défendre les intérêts de la Société devant n'importe quelles cours, autorités administratives ou autres dans tout litige civil, administratif, juridique ou économique, avec les pouvoirs nécessaires pour avouer, abandonner ou transiger dans toutes procédures;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/12/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

xi. faire payer et recevoir de toute administration, autorité, entité ou personne, qu'elle soit locale, régionale, ou supranationale tout montant ou prix se rapportant aux activités de la Société et donner la quittance nécessaire; et

xii. de manière générale, représenter et effectuer tous les actes de la Société dans le cadre des limites susmentionnées devant toute administration, autorité, entité ou personne, qu'elle soit locale, régionale, nationale ou supranationale, incluant de manière non exhaustive, le guichet d'entreprise de la Société, le greffe du tribunal de commerce, la Banque-Carrefour des Entreprises, la Banque Nationale de Belgique, tout secrétariat social, l'ONSS, l'administration de la TVA et l'administration fiscale.

ARISTA CONSEIL SPRL, représentée par son représentant permanent Monsieur Laurent Schmidt, accepte sa désignation en qualité d'administrateur-délégué de la Société conformément aux termes et conditions susmentionnés en signant le présent procès-verbal.

3. Monsieur Hervé Vandermiège a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 31 décembre 2019.

En conséquence, à compter du 31 décembre 2019, les pouvoirs spéciaux attribués à Monsieur Hervé Vandermiège par décision du Conseil d'Administration du 10 septembre 2019, dont un extrait a été publié aux Annexes du Moniteur Belge en date du 3 octobre 2019, seront révoqués.

4. Le Conseil d'Administration décide de donner procuration à Ad-Ministerie BVBA, ayant son siège social à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par Adriaan de Leeuw, à qui elle donne pleins et entiers pouvoirs pour agir en son nom et pour la représenter, qualitate qua, auprès du registre des personnes morales, des guichets d'entreprises et l'office TVA compétent à l'effet d'y effectuer toutes les démarches nécessaires pour effectuer toute publication dans le Moniteur Belge, et en conséquence, remplir, signer et déposer tous formulaires, y compris les formulaires de publication, faire toutes déclarations et en général, faire tout ce qui serait nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, en promettre au besoin ratification.

Ad-Ministerie BVBA
représentée par Adriaan de Leeuw
Mandataire